

Bureau du 15 décembre 2003

Décision n° B-2003-1946

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Mission d'assistance au pilotage et à la coordination des opérations du grand projet de ville -
Marché d'étude à bons de commandes - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et
renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2002-0616 en date du 27 mai 2002, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations suivantes :

- première phase : mise en place d'un référentiel de pilotage-coordination des projets,
- deuxième phase : assistance au pilotage et à la coordination générale : suivi bi-mensuel, production de tableaux de bord.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres (CPAO), en séance du 14 novembre 2003, a classé première l'offre de l'entreprise Algoe pour le marché à bons de commande d'une durée de douze mois ferme reconductible deux fois une année et d'un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC .

L'Etat sera sollicité pour participer dans le cadre du grand projet de ville de Vaulx en Velin au financement de la mission.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2002-0616 en date du 27 mai 2002 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 14 novembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer le marché à bons de commande d'une durée d'un an avec reconduction expresse, soit d'une durée de trois ans maximum, pour la mission d'assistance au pilotage et à la coordination des opérations du grand projet de ville de Vaulx en Velin et tous les actes contractuels s'y référant avec l'entreprise Algoe pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC,

b) - solliciter une subvention auprès de l'Etat au taux maximum.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2003, 2004 et 2005 - compte 622 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,